25 ans d'édification de la paix et d'impulsion au changement

NEWS - Sénégal

LE BULLETIN MENSUEL, AOUT 2025

INTRODUCTION

En août 2025, l'actualité sécuritaire du Sénégal a été marquée par une série d'incidents survenus dans plusieurs régions et touchant divers segments de la population. Selon les données recueillies par le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal, ***498 incidents*** ont été enregistrés dans plusieurs domaines sensibles tels que ***crimes organisés et extrémisme violent, démocratie et gouvernance, femmes, paix et sécurité ainsi que sécurité environnementale***. Ce chiffre est en hausse par rapport au mois de **juillet *2025 (94 incidents).*** Les conséquences restent toujours préoccupantes avec ***84 morts, plus de 900 blessés et d'importants dégâts matériels.***

Le présent rapport vise à analyser les principaux incidents signalés par le système NEWS de WANEP Sénégal et à formuler des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, dans l'optique de favoriser des actions concrètes en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité nationale.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le cadre de la thématique COEV, ***68 incidents*** ont été recensés, occasionnant treize (13) morts et deux (04) blessés au cours du mois d'août. La répartition des faits signalés est la suivante :

- **47 cas de trafic ou saisie de drogue**
- **15 cas d'escroquerie /Fraude**
- **08 cas d'homicides**
- **05 cas d'attaque à main armée**
- **04 cas de trafic de faux billets**
- **03 cas de vol de bétail**
- **03 cas de suicide**
- **02 cas de trafic de médicaments**
- **02 cas d'acte contre nature**
- **01 cas de cambriolage**
- **01 cas d'usurpation de fonction**
- **01 cas de trafic de bois**
- **01 cas de tentative de meurtre**

1.1. Au cours du mois d'août, les forces de sécurité ont mené une série d'opérations d'envergure contre le trafic de stupéfiants, principalement sur la base de renseignements ciblés. Ces interventions ont mis en évidence l'existence de réseaux bien structurés, actifs sur l'ensemble du territoire, et impliqués dans un trafic de plus en plus diversifié. Les saisies effectuées témoignent de la variété des drogues en circulation, parmi lesquelles le chanvre indien, la cocaïne, le crack, le kush, l'ecstasy et le crystal menthe. Au total, 1096,1 kg de chanvre indien, 643 kg de cocaïne, 625 képas de kush, 86 pierres de crack, 603 cornets de chanvre indien et 111 comprimés d'ecstasy ont été saisis. Parmi les opérations les plus significatives figurent :

Le lundi 4 août 2025, vers 5 heures du matin, une opération conjointe des Douanes sénégalaises et de la Gendarmerie nationale a permis la saisie de ***643 kg de cocaïne*** à la cité Noflaye, à Rufisque (région de Dakar). L'intervention, déclenchée suite à un renseignement signalant un trafic de drogue actif dans la zone, a mobilisé la Subdivision des Douanes de Dakar-Extérieur et la Brigade territoriale de Sangalkam. Sur les lieux, les forces de l'ordre ont repéré un véhicule suspect, avant de surprendre trois individus en train de transférer des colis dans deux vans. Deux suspects ont pris la fuite, un a été interpellé. La fouille des véhicules a permis de découvrir la drogue soigneusement dissimulée dans des sacs en jute.

Entre le 21 et le 28 août 2025, les forces de gendarmerie ont mené deux coups de filet majeurs contre le trafic de drogue par voie maritime. À Thiaroye-sur-Mer (Dakar), ***243 kg de chanvre indien*** dissimulés sous des filets de pêche ont été saisis, avec l'interpellation de deux trafiquants et la confiscation de leur embarcation. Quelques jours plus tard, au large de Nianing (Thiès), une pirogue convoyant ***482,95 kg de chanvre indien*** conditionnés en 18 ballots a été arraisonnée, aboutissant à l'arrestation de trois suspects. Les enquêtes se poursuivent pour identifier d'éventuels complices et remonter les filières.

La lutte contre le traffic de drogue reste un défi majeur à relever au Sénégal pour anticiper sur les conséquences fatales que ces types de drogue créent sur la santé mentale des consommateurs qui sont pour la plupart les jeunes. Le phénomène est accentué par le trafic transfrontalier provenant de pays voisins tels que la Guinée-Bissau, la Sierra Leone ou le Libéria, qui alimentent les réseaux locaux et favorisent la circulation de drogues diversifiées et de plus en plus accessibles.

1.1.1 Bilan Quantitatif et Cartographie

Le tableau suivant résume l'ensemble des saisies et interpellations par région

Région	Nombre d'Opérations Recensées	Principales Saisies	Nombre d'Interpellations
Dakar	**24**	643 kg de cocaïne, 59 pierres de crack, 60 comprimés d'ecstasy, 103 képas de kush, 281,4 kg chanvre indien +569 cornets, 40g haschich, plus de 3,62 M FCFA saisis	**70**
Thiès	**9**	539, 95 kg de chanvre indien +18 cornets, 27 pierres de crack, 465 képas de kush, 472 000 FCFA saisis	**11**
Kaolack	**4**	82,4 kg chanvre indien, 51 comprimés d'ecstasy, 36 000 FCFA saisis	**5**
Ziguinchor	**4**	163 kg chanvre indien, 57 képas de kush, 20g cristal menthe	**3**
Fatick	**3**	18 kg de chanvre indien, 390 pilules amphétamines, 400g crystal menthe, 25 sachets + 9 cornets de chanvre indien	**5**
Diourbel	**3**	9,95 kg chanvre indien + 12 cornets	**5**

1.2. Parmi les autres faits marquants relevant de cette thématique, figurent les homicides, avec huit (08) cas enregistrés dans les régions de Dakar (4 cas) , Linguère, Matam, Thiès et Tambacounda (1cas chacun). À titre d'illustration, les cas suivants comptent parmi les plus significatifs :

Le samedi 2 août, aux environs de 5 heures du matin, un drame s'est déroulé au quartier Aynoumane, à Diamaguène Mboye (Mbour). Un gardien de mosquée, âgé d'une cinquantaine d'années, a été sauvagement tué alors qu'il tentait de s'opposer à un vol. Un homme d'une trentaine d'années, apparemment en état d'ébriété, aurait tenté de s'introduire dans la mosquée. Une violente altercation a éclaté lorsque le gardien l'a surpris, et le suspect a frappé la victime à la tête avec une grosse pierre, entraînant sa décapitation. Le corps de la victime a été retrouvé peu après. Alertés, les agents du commissariat de Diamaguène ont rapidement interpellé le présumé auteur de ce meurtre atroce.

Dans la soirée du vendredi 8 août, à Sinthiou Ngoye (Tambacounda), un homme de 30 ans, souffrant de troubles mentaux et récemment rapatrié d'Italie, a mortellement frappé son frère consanguin âgé de 4 ans à l'aide d'une hache, devant leur domicile. L'enfant est décédé sur le coup. Interpellé sans résistance, le suspect a été placé en garde à vue et pourrait être déféré au parquet. Le corps de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital régional de Tambacounda pour autopsie. Selon l'enquête, le mis en cause avait déjà été interné au centre psychiatrique de Djinkoré après son retour forcé d'Italie.

Le 15 août, un drame est survenu au Môle 8 du Port autonome de Dakar, où une altercation entre deux dockers guinéens a viré au drame. Selon les informations, un jeune de 32 ans s'en est pris à son compatriote après que ce dernier a refusé de partager une dose de Kush. La dispute a dégénéré lorsque le mis en cause a tenté d'arracher la drogue des mains de la victime, laquelle a cherché à fuir en grimpant sur un hangar. Tiré brutalement au sol par son agresseur, il a heurté une pierre et est mort sur le coup. Le mis en cause a été interpellé par la Brigade de la zone des hydrocarbures puis déféré au parquet pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Les homicides enregistrés au cours du mois d'août traduisent une recrudescence de la violence interpersonnelle, souvent consécutive à des altercations banales ou à des tentatives de vol. Plusieurs cas mettent en évidence l'impact de facteurs aggravants tels que l'alcool, la consommation de stupéfiants ou des troubles mentaux non pris en charge. La forte implication de jeunes, tant parmi les auteurs que parmi les victimes, confirme une vulnérabilité sociale persistante. Malgré les arrestations, ces cas soulignent la nécessité de renforcer la prévention, la médiation locale et le contrôle des armes, particulièrement chez les jeunes.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Le gouvernement sénégalais a présenté, ***le 1er août 2025***, au Grand Théâtre national de Dakar, son Plan de Redressement Économique et Social (PRES), visant à relancer la croissance, améliorer la productivité et renforcer la souveraineté budgétaire. La cérémonie a réuni le gouvernement, les acteurs économiques, syndicats et société civile. Le PRES s'inscrit dans la vision Sénégal 2050, qui ambitionne une transformation systémique mettant le secteur privé, les collectivités locales et les citoyens au cœur du développement, tout en protégeant les plus vulnérables. Le plan priorise les secteurs sociaux (éducation, santé, infrastructures de base) et prévoit des partenariats public-privé et des concessions de services publics pour optimiser l'impact des ressources publiques. Ses principaux objectifs sont :

- Augmenter l'efficacité et la productivité des investissements publics.
- Réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2027 et amorcer une baisse de la dette.
- Renforcer le rôle du secteur privé comme moteur de croissance.

Le PRES vise enfin à restaurer la confiance des investisseurs internationaux, mobiliser des financements extérieurs à de meilleures conditions et garantir une croissance inclusive et durable[1]

En août 2025, les incidents liés à la migration irrégulière révèlent une forte activité des réseaux de passeurs, avec des opérations menées dans plusieurs localités (Dakar, Thiès et l'île de Sangomar). Selon les données collectées par le NEWS, quatre incidents liés à ce phénomène ont été recensés, avec plus de 300 migrants (154 hommes, 44 femmes, 4 enfants) qui ont été interceptés ou secourus par les forces de sécurité. Les personnes interceptées ne sont pas seulement sénégalaises. La grande majorité provient d'autres pays de la sous-région, comme la Guinée, la Gambie, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Ghana, et le Cameroun. Cela confirme le rôle du Sénégal en tant que plaque tournante pour les départs de migrants d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe. Plusieurs incidents font état de

[1] Pressafrik, Plan de Redressement économique : un projet pour rompre avec les anciennes pratiques "inefficaces et inefficiences" (ministre) https://www.pressafrik.com/Plan-de-Redressement-economique-un-projet-pour-rompre-avec-les-anciennes-pratiques-inefficaces-et-inefficiences-ministre_a292779.html

recruteurs et de passeurs qui exigent des sommes importantes, allant de 250 000 à 600 000 F CFA. Cela confirme que la migration irrégulière est un trafic lucratif.

Par ailleurs, face à la recrudescence des menaces sécuritaires à sa frontière avec le Mali, le Sénégal a annoncé, le ***samedi 2 août,*** le déploiement de nouvelles forces de sécurité dans l'Est du pays. Trois unités de gendarmerie sont désormais opérationnelles : une légion de gendarmerie à Kédougou, un Groupe d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention (**GARSI**) à Saraya, et une Brigade de Recherches (BR) à Tambacounda. Ces forces ont pour mission de protéger les populations, les biens et le territoire, en particulier dans les zones sensibles comme Kidira, à la frontière malienne. La menace est bien réelle : début juillet, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM), affilié à al-Qaïda a mené sept attaques coordonnées, dont l'une à Dibali, ville malienne proche du Sénégal. En réponse, le gouvernement poursuit sa stratégie de sécurisation initiée sous Macky Sall, en combinant prévention et réactivité. L'armée met aussi l'accent sur la coopération avec les populations locales, jugée essentielle pour anticiper les menaces et recueillir des renseignements sur les mouvements suspects. Dans le même élan, les autorités ont interdit, depuis le 24 juillet et pour un mois, la circulation nocturne des motos dans le département de Bakel, afin de contrer les attaques éclair menées à deux-roues par les groupes armés[2].

L'Assemblée Nationale a adopté le ***mardi 26 août*** deux lois majeures : la loi **n°13/2025** instituant le statut et la protection des lanceurs d'alerte, et la loi **n°14/2025** sur l'accès à l'information. Sur 165 députés inscrits, 134 ont pris part au vote, dont 129 favorables et 5 abstentions.
La loi sur les lanceurs d'alerte établit pour la première fois un cadre juridique complet destiné à protéger ceux qui dénoncent des faits de corruption, de fraude ou de détournement. Elle prévoit des garanties fortes, telles que l'immunité contre les représailles (licenciement, intimidation, harcèlement), l'extension de la protection à la famille proche et le respect de l'anonymat. Cependant, certaines informations sensibles (secret défense nationale, secret médical, secret judiciaire, etc.) sont exclues du champ du signalement. Le texte crée également un Fonds spécial destiné à recouvrer les avoirs issus de la corruption et des crimes financiers. Selon le ministre de la Justice, Ousmane Diagne, ce Fonds servira à récompenser les lanceurs d'alerte, financer des projets sociaux et soutenir les actions de prévention et de lutte contre la corruption, conformément aux engagements internationaux du Sénégal[3].

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

L'analyse des indicateurs dans cette thématique a fait état de **vingt-deux *(22) incidents*** parmi lesquels :

- **Dix (10) cas de viol/tentative de viol**
- **Deux (02) cas d'agression physique**
- **Un (01) cas de tentative d'assassinat**
- **Un (01) cas de pédophilie**
- **Un (01) cas d'harcèlement sexuel**
- **Quatre (04) de meurtre**
- **Un (01) cas d'infanticide**
- **Un (01) cas de traite de personne**
- **Un (01) d'acte contre nature**

3.1 Les incidents de viol recensés en août révèlent plusieurs tendances préoccupantes. L'analyse des faits met en lumière la diversité des victimes, la proximité souvent familiale ou intime des agresseurs, et la gravité des agressions, souvent commises sur des mineurs. Les données disponibles confirment ainsi que les enfants constituent la catégorie la plus exposée aux violences sexuelles, généralement perpétrées au sein même du foyer ou de son environnement immédiat.

[2] Pressafrik, Face à la menace jihadiste au Mali, le Sénégal déploie trois nouvelles unités de gendarmerie à l'Est, https://www.pressafrik.com/Face-a-la-menace-jihadiste-au-Mali-le-Senegal-deploie-trois-nouvelles-unites-de-gendarmerie-a-l-Est_a292929.html#google_vignette

[3] RTS, 'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE LES LOIS SUR LES LANCEURS D'ALERTE ET L'ACCÈS À L'INFORMATION https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/lassemblee-nationale-adopte-les-lois-sur-les-lanceurs-dalerte-et-lacces-a-linformation

À l'Unité 18 des Parcelles Assainies (Dakar), un père a été accusé d'avoir violé sa fille biologique. La victime, aujourd'hui âgée de 20 ans, aurait déclaré avoir subi à plusieurs reprises ces agressions sexuelles depuis l'âge de 12 ans. Suite à sa plainte, l'accusé a été présenté ***le lundi 4 août*** devant le tribunal de grande instance hors classe de Dakar, pour « viols répétés, inceste, pédophilie et attentat à la pudeur. Par ailleurs, une autre femme de 27 ans a porté plainte contre son oncle pour abus sexuels. Elle affirme qu'à l'âge de 9 ou 10 ans, il l'aurait forcée à des attouchements alors qu'ils se trouvaient seuls dans le salon.

Le mercredi 6 août, à Thiès-Nord (quartier Médina Fall), un homme de 65 ans est accusé d'avoir violé une fillette de 10 ans, locataire dans sa maison. La mère de la victime partait tôt le matin pour travailler, laissant sa fille sous la garde de l'accusé. Ce dernier aurait profité de ces moments pour abuser sexuellement de l'enfant, la menaçant de mort si elle parlait. Traumatisée, la fillette a fini par refuser de rester seule avec son agresseur, suivant désormais sa mère au travail. Alertée par son comportement, la maman l'a emmenée à l'hôpital, où les examens ont confirmé des viols répétés, avec des lésions physiques. L'affaire a été portée devant la justice.

L'attaque à main armée qui s'est produite à la résidence « Les Diamantines » à Saly Portudal dans ***la nuit du 5 au 6 août 2025, vers 2heures du matin,*** a été suivi d'un viol collectif. La fille adoptive de la propriétaire, âgée de 28 ans, a été victime d'un viol collectif. Cinq individus armés l'ont attaquée dans sa chambre, avant de la traîner dans la cave, où elle a subi une seconde agression sexuelle. Elle a été retrouvée inconsciente dans l'arrière-cour et évacuée vers une structure sanitaire pour une prise en charge médicale.

Un homme de 30 ans, chargé par ses oncles vivant en Europe de protéger leurs enfants à Guédiawaye (banlieue dakaroise), est accusé de les avoir violées et soumises à des attouchements sexuels répétés. Les deux victimes, des cousines âgées aujourd'hui de 12 ans, auraient été abusées dès l'âge de 7-8 ans. Les agressions se sont produites au domicile familial sous la menace d'une arme blanche. Surpris en pleine agression par une autre parente, l'accusé a pris la fuite vers la Gambie avant d'être interpellé à Touba, ***le 14 août.*** Malgré ses dénégations, les preuves médico-légales et les témoignages ont conduit à son incarcération.

3.2 Les cas de meurtres enregistrés en août 2025 révèlent une forte prévalence des violences intrafamiliales et conjugales, où des différends domestiques banals ont dégénéré en drames meurtriers. Ils mettent en évidence la vulnérabilité particulière des femmes et des jeunes filles, souvent victimes dans des contextes de rapports de force ou de harcèlement.

Le dimanche 3 août, un drame familial s'est produit à Sinthiou Boye, dans le département de Koumpentoum (région de Tambacounda). Un homme de 30 ans a mortellement agressé son épouse âgée de 25 ans, au cours d'une dispute survenue après son retour des champs. Il lui reprochait de ne pas lui avoir servi le dîner. La querelle a dégénéré, et dans un accès de colère, il l'a frappée à mort avec une hache. Alertée, la brigade de gendarmerie de Koumpentoum, accompagnée des sapeurs-pompiers, s'est rendue sur les lieux. Le corps sans vie de la victime a été transporté au centre hospitalier régional de Tambacounda pour autopsie. Le suspect a été interpellé et placé en garde à vue, en attendant sa présentation devant le procureur.

Dans la soirée du jeudi 7 août, vers 21 heures, un drame s'est produit dans le quartier Diakhao de Thiès. Une jeune fille de 15 ans aurait mortellement poignardé son petit ami de 30 ans, qui la harcelait depuis des mois avec des images intimes pour la contraindre à des rapports sexuels en la menaçant de diffuser des images intimes. Selon les informations, l'homme aurait abusé d'elle à plusieurs reprises, profitant de sa peur d'être exposée sur les réseaux sociaux. Excédée par ces violences répétées, l'adolescente aurait fini par riposter en le poignardant. La jeune fille a été interpellée et placée en garde à vue au commissariat central de Thiès.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE

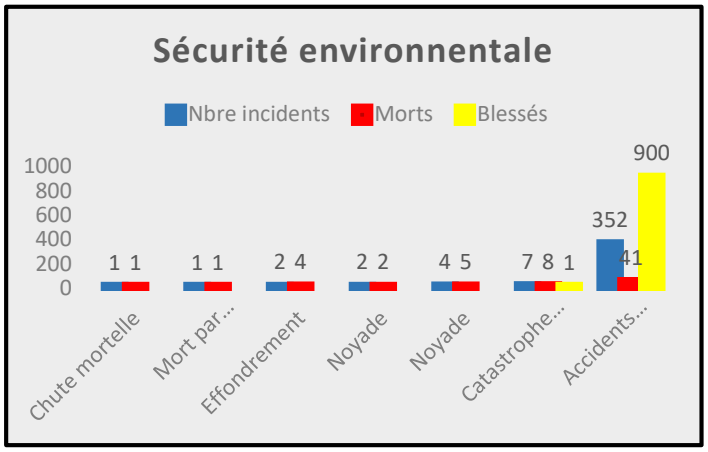

L'actualité environnementale de ce mois a été marqué par une série de tragédies, avec **373 incidents** recensés ayant causé **66 décès, plus de 900 blessés**, ainsi que d'importants dégâts matériels. La répartition des incidents est la suivante:

- **355 accidents de la route**
- **07 cas de catastrophe naturelle (foudre/inondations/orage)**
- **06 cas de noyade**
- **03 cas chute mortelle**
- **02 cas d'effondrement**
- **01 cas de mort par électrocution**

En août 2025, les accidents de la route ont été particulièrement meurtriers, causant 43 décès et plus de 900 blessés dans diverses régions du pays. Les principales causes identifiées incluent l'excès de vitesse, des pannes mécaniques et la présence d'animaux errants. Les véhicules de transport en commun (bus, minibus, cars « Ndiaga Ndiaye ») sont fréquemment impliqués ; ce qui alourdit les bilans. La période du Grand Magal de Touba (du 11 au 16 aout) a également constitué un moment critique, avec une forte hausse des interventions liées aux accidents, accentuée par l'hivernage, l'excès de vitesse et l'imprudence des conducteurs. Plusieurs cas isolés ont également mis en évidence la vulnérabilité des usagers de deux-roues, notamment les conducteurs de motos-taxis et scooters. Ces tragédies mettent en évidence la nécessité de renforcer les mesures de sécurité routière et de sensibiliser davantage les usagers.[4]

Le vendredi 1er août 2025, vers 3 heures du matin, un accident de la route s'est produit sur la RN4, à environ six kilomètres du poste frontalier de Keur Ayib. Un minibus transportant des membres d'un cortège funèbre en provenance de Dakar, en partance pour Sédhiou (Pakao), est entré en collision avec un camion. Cinq femmes issues d'une même famille ont péri sur le coup, tandis que plusieurs passagers grièvement blessés ont été évacués en urgence vers l'hôpital de Nioro du Rip. Le chauffeur du minibus, également blessé, a succombé plus tard à l'hôpital de Kaolack, portant le bilan à six morts. Les dépouilles ont été déposées à la morgue du même établissement.

Le lundi 11 août 2025, dans la soirée, un grave accident s'est produit à Gandon, près de la centrale de la Senelec. Un « Ndiaga Ndiaye » en partance pour Touba, à l'occasion du Grand Magal, est entré en collision avec un bus « Tata ». Le bilan fait état de cinq morts, dix blessés graves et dix-neuf blessés légers. Les victimes ont été évacuées par les sapeurs-pompiers vers l'hôpital régional de Saint-Louis, tandis qu'une enquête a été ouverte pour déterminer les causes exactes du drame.

Par ailleurs, ***le 16 août 2025,*** la Brigade nationale des sapeurs-pompiers a présenté le bilan définitif de ses interventions lors du Grand Magal de Touba. Au total, 679 opérations ont été recensées, concernant 1 401 victimes, dont 30 décès. Parmi ces opérations, 341 interventions liées à des accidents de la circulation ont fait 982 victimes, dont 29 morts. Selon le Commandant Yatma Dièye , cette situation résulte notamment des pluies,

[4] Pressafrik, Bilan définitif Magal 2025 : 679 interventions des sapeurs-pompiers, 1401 victimes dont 33 décès enregistrés, https://www.pressafrik.com/Bilan-definitif-Magal-2025-679-interventions-des-sapeurs-pompiers-1401-victimes-dont-33-deces-enregistres_a293436.html

rendant les routes glissantes, de l'excès de vitesse, des tentatives de raccourcir les trajets et des comportements imprudents des conducteurs.

En août 2025, les fortes pluies et orages ont provoqué d'importantes inondations à Dakar et dans plusieurs zones riveraines du fleuve Sénégal. Les Parcelles Assainies, la banlieue dakaroise et d'autres localités du pays ont été particulièrement touchées, entraînant des pertes matérielles. La région de Tambacounda a connu une série dramatique, avec cinq décès enregistrés en 72 heures. En effet, le 15 août, trois décés ont été enregistrés (une femme sexagénaire emportée par les eaux à Médina Coura, un enfant de 4 ans à Loffé et un charbonnier piégé dans sa maison à Bandiagara). Le 18 août, deux nouvelles victimes ont été recensées : un jeune commerçant guinéen de 18 ans, électrocuté en nettoyant sa boutique inondée à Afia, et un jeune agriculteur du même âge, noyé après avoir glissé dans un marigot à Sinthiou Mamadou. Le même jour, un orage à Médina Thiamène (Kaolack) a frappé trois enfants par la foudre ; deux sont décédés sur le coup et le troisième, grièvement blessé, a été évacué d'urgence. Par ailleurs, le 23 août, le corps d'un garçon de 6 ans a été repêché dans le canal du quartier Djibock à Ziguinchor, emporté par les fortes eaux de pluie, après que la ville a enregistré son plus fort cumul de pluie de la saison (103,2 mm).
Face à cette situation, une alerte a été émise par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement concernant les risques de débordement du fleuve Sénégal en raison des fortes pluies de l'hivernage, avec un niveau d'eau dépassant la côte d'alerte à Bakel le 25 août 2025.

V. RECOMMANDATIONS

Au ministère de la jeunesse

- Renforcer les partenariats avec des entreprises locales et des institutions de formation professionnelle pour offrir des alternatives concrètes aux jeunes tentés par la migration clandestine, en mettant l'accent sur des secteurs porteurs comme l'agriculture
- Mener des campagnes de sensibilisation au niveau communautaire sur les dangers de la migration irrégulière, en insistant sur le nombre élevé de morts et les conditions dangereuses du voyage,

Au ministère de la famille et des solidarités

- Adopter des politiques qui favorisent l'autonomisation économique des femmes pour réduire leur vulnérabilité à la violence,
- Renforcer les campagnes nationales de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, pour changer durablement les mentalités et les comportements.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- Intensifier la surveillance terrestre, maritime et fluviale dans les zones sensibles pour contrer le trafic illicite,
- Intensifier les patrouilles dans les zones à risque afin de dissuader la criminalité,
- Sensibiliser et mobiliser les populations locales contre le trafic de stupéfiants, en encourageant le signalement,
- Associer les populations aux dispositifs sécuritaires en facilitant le signalement d'incidents et comportements suspects,
- Renforcer les contrôles routiers, afin de veiller au strict respect des règles de sécurité et de circulation

Aux organisations de la société civile

- Utiliser des influenceurs, des artistes ou des leaders communautaires pour diffuser des messages de sensibilisation aux dangers de la migration irrégulière et du trafic de drogue, en ciblant spécifiquement les jeunes,
- Mener des campagnes de sensibilisation régulières sur la prévention des violences domestiques, scolaires et interpersonnelles, en utilisant les langues locales et des canaux adaptés (radios communautaires, causeries…),
- Multiplier les campagnes de sensibilisation dans les écoles, universités et quartiers sur les risques liés à la drogue, la violence et l'émigration irrégulière,
- Collaborer avec le ministère de la Famille pour sensibiliser aux violences basées sur le genre et encourager les victimes à utiliser les numéros d'urgence **(116 ou 800 805 805**) pour signaler les abus,
- Intensifier la culture de la non-violence via des campagnes médiatiques et digitales dans le but de réduire les cas d'homicides.

A la population

- Eviter les espaces ouverts, se protéger dans des habitations sécurisées et éloigner les enfants des zones à risque pendant les orages,
- Explorer les filières légales d'émigration pour le travail, l'éducation ou le regroupement familial, qui sont des alternatives plus sûres,
- Créer ou renforcer les comités de veille de quartier pour collaborer avec les forces de sécurité en vue de signaler les activités suspectes, contribuant ainsi à sécuriser les communautés et à renforcer la prévention de la criminalité,
- Encourager la médiation, le dialogue et la solidarité de voisinage pour prévenir les conflits et réduire les violences,
- Coopérer avec les forces de sécurité en signalant toute activité suspecte via les numéros verts disponibles **123 ou 800 00 20 20 (gendaremerie nationale) ; 17 (police nationale)**
- Favoriser le respect du code de la route et la prévention routière pour limiter les accidents et sauver des vies.

ANNEXE

			VICTIMES	
Domaines thématiques	**Incidents**	**Nombre de cas**	**Décès**	**Blessés**
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	43	0	0
	Escroquerie/Fraude	15	0	0
	Homicide	08	8	0
	Attaque à main armée	05	0	3
	Trafic de faux billets	04	0	0
	Vol de bétail	03	0	0
	Suicide	03	5	0
	Trafic de médicaments	02	0	0

	Acte contre nature	02	0	0
	Cambriolage	01	0	0
	Usurpation de fonction	01	0	0
	Trafic de bois	01	0	0
	Tentative de meurtre	01	0	1
Démocratie et Gouvernance	Emigration clandestine	07	0	0
	Arrestation pour diffusion de fausses nouvelles	01	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol/tentative de viol	09	0	0
	Meurtre	04	4	0
	Agression physique	02	0	1
	Harcèlement sexuel	01	0	0
	Pédophilie	01	0	0
	Traite de personnes	01	0	0
	Acte contre nature	01	0	
	Tentative d'assassinat	01	0	1
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	355	43	Plus de 900
	Catastrophe naturelle (Innondation, foudre)	07	8	1
	Noyade	06	7	0
	Chute mortelle	03	3	0
	Effondrement	2	4	2
	Mort par électrocution	01	1	0
TOTAL		**498**	**84**	**Plus de 900**

Edité le 31 août 2025

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org